



Convocation jap tribunal judiciaire

Par **Aron**, le **12/06/2020** à **22:41**

Bonjour,

J'ai reçu une convocation de la JAP au tribunal judiciaire. Je suis sorti de détention début janvier 2020 avec une mise à l'épreuve de 2 ans, pour des délits routiers. Je suis convoqué 6 mois après ma sortie. J'ai respecté mes convocations chez le CPIP;

Est-ce qu'elle peut prendre la décision de me reincarcérer car j'ai encore du sursis ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **12/06/2020** à **22:48**

Bonjour

Il faudrait pour cela que vous ayez commis un nouveau délit.

Par **Aron**, le **12/06/2020** à **23:20**

Non, je n'ai commis aucun nouveau délit. Pourquoi elle me convoque 6 mois après ? j'ai honoré toutes mes convocations chez le CPIP, je suis mon ordonnance de soins, juste je n'ai pas encore trouvé de travail. En plus, c'est au tribunal judiciaire, je stresse beaucoup depuis que j'ai cette convocation.

Par **Visiteur**, le **13/06/2020** à **08:28**

Alors pourquoi vous inquiéter, si vous avez respecté TOUTES vos obligations en terme de pointage et résidence...?

De plus, il est chargé de prendre aussi les mesures applicables aux détenus en vue de leur réinsertion et suivre les mesures de mise à l'épreuve et les peines de travail d'intérêt général.

C'est donc certainement une convocation "normale".